



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

Site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes »

Lourdes, le 12 mai 2014

Compte rendu du Comité de Suivi n° 14

6 mai 2014, 14h30 au PLVG

○ Personnes présentes :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées
M. ALARY, ville de Lourdes
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
Mme BRAU-NOGUE, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mlle CATANZANO, AMIDEV
M. DANFLOUS, CEN Midi-Pyrénées
Mme DE REDON, AMIDEV
M. DUPLAN, AAPPMA des pêcheurs lourdais et du Lavedan
M. FAREOU, Fédération de chasse et Association St Hubert Club Lourdais
M. MARUEJOULS, ville de Lourdes
M. PARDE, AREMIP
M. PIRES, AAPPMA des pêcheurs lourdais et du Lavedan
Mme SALANOVA, DDT 65
Mlle MANSANNÉ, SMDRA
M. BORDE, l'Essor Bigourdan
Mme CAZENAVE, La Dépêche du Midi
M. MERRIOT, Lourdes Infos

○ Personnes excusées

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées
M. PEYRAT, Sous-préfet
Le Conseil Régional
L'Agence de l'Eau Adour Garonne
M. BRICAULT, Nature Midi-Pyrénées, LEGTAF Vic en Bigorre
L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
L'Office National des Forêts

○ Ordre du jour de la séance :

- Expérimentation du contrôle du développement des ligneux sur la cladiaie par la technique du brûlage dirigé : réalisation et suivi ;
- Actions de gestion mises en œuvre cette année : déboisement, pâturage ;
- Suivis prévus cet été : insectes du bois mort, identification des zones de ponte du Fadet des laïches,
- Information et communication : plaquette grand public, bulletin d'information annuel ;
- Informations diverses ;
- Evaluation du document d'objectifs : restitution des phases 1 et 2, déroulement de la phase 3.

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, président du comité de suivi, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il cite les personnes excusées et souhaite ouvrir la séance par une remarque préalable sur **la démarche de modification du périmètre du site Natura 2000.**

Il rappelle que cette procédure, portée par les services de l'Etat, vise à élargir le périmètre actuel du site de 73 à 86 hectares, en intégrant notamment une zone humide sur la partie Ouest du site mais aussi une zone urbanisée sur sa partie Est, où la ville de Lourdes a des projets d'aménagements. Cette demande d'extension a été soumise aux communes et EPCI concernés en début d'année. La ville de Lourdes et la CCPL ont rejeté cette modification. M. MARTHE ajoute qu'il avait déjà été décidé d'exclure la zone Est (où se situe les activités économiques) au moment des réflexions pour le classement du site en Réserve Naturelle. Il rappelle l'historique de « la Frégate » et reconnaît comme « légitime » la position de la ville de Lourdes et de La CCPL. Mlle MANSANNE explique que les services de l'Etat ont décidé de suspendre la procédure et que l'évaluation du DOCOB sera l'occasion de réfléchir à la pertinence (voire la modification) du périmètre proposé à la révision, en concertation avec les acteurs du territoire.

M.MARTHE laisse la parole à Mlle MANSANNE qui énonce l'ordre du jour et présente le diaporama.

1) [Expérimentation du contrôle du développement des ligneux sur la cladiaie par la technique du brûlage dirigé : réalisation et suivis](#)

Mlle MANSANNE rappelle les objectifs de cette expérimentation réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par la mairie de LOURDES. Elle présente les limites de la zone à brûler et précise que la coupe d'un pare feu de 2.5 mètres de large a été effectuée fin janvier par l'ONF (représentant une surface de 415 m² environ).

Le GIP-CRPGE, prestataire pour le brûlage dirigé, a assuré un suivi de la météo et de l'état de la végétation pour démarrer l'opération une fois que les conditions seraient réunies. Celles-ci ont été rassemblées le 10 mars : absence de vent, nappe d'eau suffisamment haute pour protéger la tourbe, végétation sèche (5^{ème} jour de beau temps).

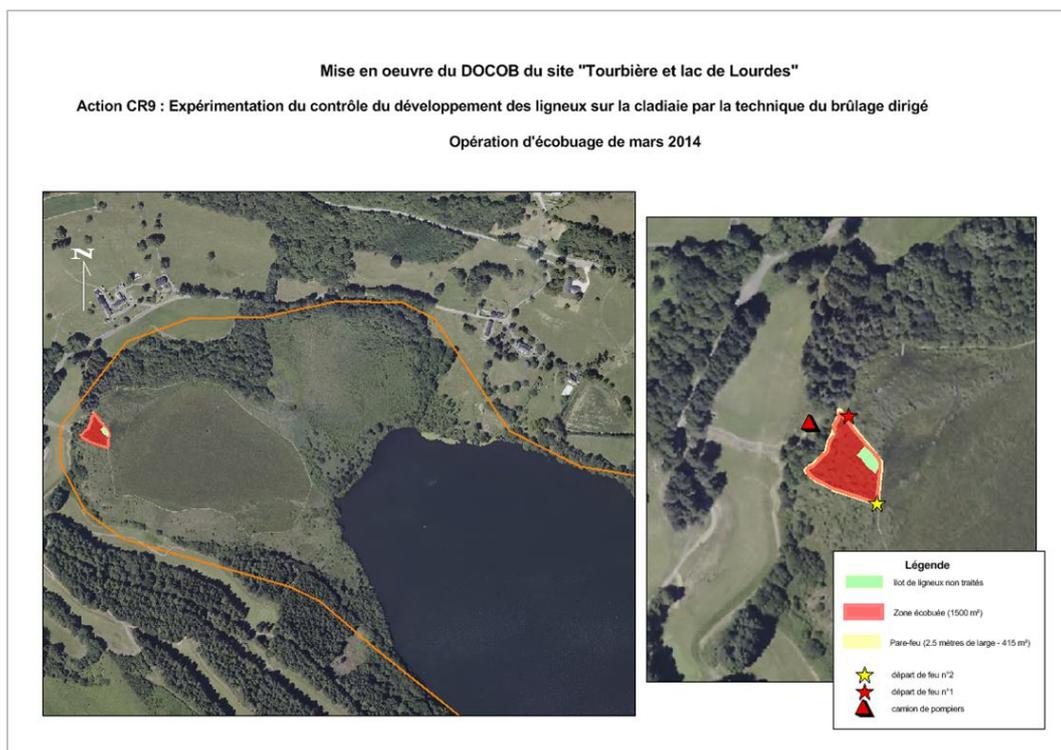
Le GIP-CRPGE a commencé par déterminer le protocole de mise à feu en fonction des conditions météorologiques du jour et de l'état de la végétation. L'organisation du travail entre les personnes intervenantes est ensuite réalisée (personnes qui portent les torches pour l'allumage, les sacs à eau

dorsaux, les battes à feu, quelques personnes restent positionnées sur le golf pour visualiser un éventuel départ de feu).

En terme de sécurité, un camion d'intervention des pompiers a été placé en bordure de la tourbière. Un tuyau d'incendie a été tiré à partir du camion le long du pare feu nord de la zone, pour davantage d'efficacité d'intervention en cas de besoin. Deux pompiers se sont positionnés directement sur la tourbière. Des panneaux portant la mention « danger brûlage en cours » ont été mis en place autour du chantier. Par ailleurs, des panneaux de communication ont été préparés et posés par la ville de Lourdes au départ du parcours de golf et sur le sentier piéton.

L'opération a été réalisée en un peu moins d'1h30, pour une surface écobuée d'environ 1500 m², à partir de deux points d'allumage. Dans un premier temps, le feu est lentement propagé le long du pare-feu nord, pour s'assurer de la sécurité du chantier le temps d'analyser la réponse de la végétation au feu. Une fois que le feu est arrivé dans le coin nord-est de la zone à brûler, un deuxième point d'allumage est lancé au niveau du coin sud-est (voir cartographie ci-dessous). Le feu est ensuite propagé le long du pare-feu correspondant. En parallèle, il évolue de l'extérieur vers l'intérieur de la zone à brûler.

Ce délai a permis d'effectuer le brûlage en toute sécurité, aucun débordement de feu n'a d'ailleurs été constaté hors de la zone à écobuer. Le pare feu fauché a montré son efficacité.



○ Suivis de l'efficacité contre les ligneux et de l'impact de l'écobuage sur la biodiversité

Dans le but d'évaluer l'efficacité de l'opération sur les ligneux et son impact sur la faune, la flore et l'habitat cladiaie, et donc sa reproductibilité, plusieurs suivis sont prévus sur le site :

- un suivi photographique de la zone écobuée est effectué par le PLVG et le CRPGE.
- un suivi de l'habitat cladiaie et des ligneux sur cette zone est prévu à l'été 2014 dans le cadre du dispositif général de suivi des habitats naturels de la tourbière. Réalisé par l'AREMIP, il se décompose en 3 approches : des relevés phytosociologiques, des relevés en lignes fixes et des relevés piézométriques. Un état initial avec ces 3 approches a été réalisé sur la zone à brûler à l'été 2012 afin de pouvoir évaluer l'efficacité de l'action sur les ligneux et son impact sur la cladiaie.

- la commune de Lourdes a souhaité mandater le bureau d'études APEXE (expert qui ne siège pas en COPI) pour la réalisation d'un suivi faune/flore.

○ Suivi photographique : quelques observations

Un suivi photographique bimensuel a été réalisé depuis le brûlage par le GIP-CRPG et l'animatrice du site. Par une vue d'ensemble, on constate une réelle reprise de la végétation dès le début du printemps, avec une accélération fin avril.

Les molinies, carex et massettes ont été les premiers à reprendre fin mars, surtout côté ouest de la zone. L'osmonde royale a commencé très tôt à se développer. Le cirse des marais est aussi observé. Enfin, les sphaignes les plus exposées au feu sont devenues grisâtres tandis que celles situées dans les dépressions sont encore vertes.

La reprise du marisque est observée au début du printemps (début avril), avec un développement au centre de la plante, qui semble avoir été protégé du feu. Durant cette période, la molinie, les carex, l'osmonde royale et la massette continuent de s'étendre. Le jonc croît également. La fougère des marais se développe fortement en bordure ouest et à l'intérieur de la zone brûlée, lorsque la tourbe est à nue. La menthe aquatique se développe en bordure ouest. Le lotier des marais est aussi observé.

En ce qui concerne l'îlot de ligneux, les bourdaines ne semblent pas évoluer, elles présentent un tronc noirci et le bois de certaines d'entre elles est très sec. On observe des bourgeons sur les bourdaines en limite de feu. On peut supposer que le feu n'a pas été assez fort sur cet endroit. Les bouleaux présentent eux aussi des bourgeons dès la fin mars, mais ils ne se sont pas plus évolués à la fin avril. A l'intérieur de la zone, il n'y a pas de signe de reprise de cet arbuste. Un aulne présente des feuilles sur sa partie haute, mais son développement semble limité en comparaison du développement des autres aulnes sur le site. Il n'y a pas d'évolution visible de l'îlot de ligneux entre début et fin avril.

M.DANFLOUS ajoute qu'une visite sur la tourbière lui permet de dire que les bourdaines ont souffert mais sont toujours vivantes.

Des rejets et surtout des jeunes pousses de bourdaines, bouleaux et aulnes sont observés sur les parties décapées ou sans litière.

2) Actions de gestion mises en œuvre cette année :

○ Contrôle du développement des ligneux :

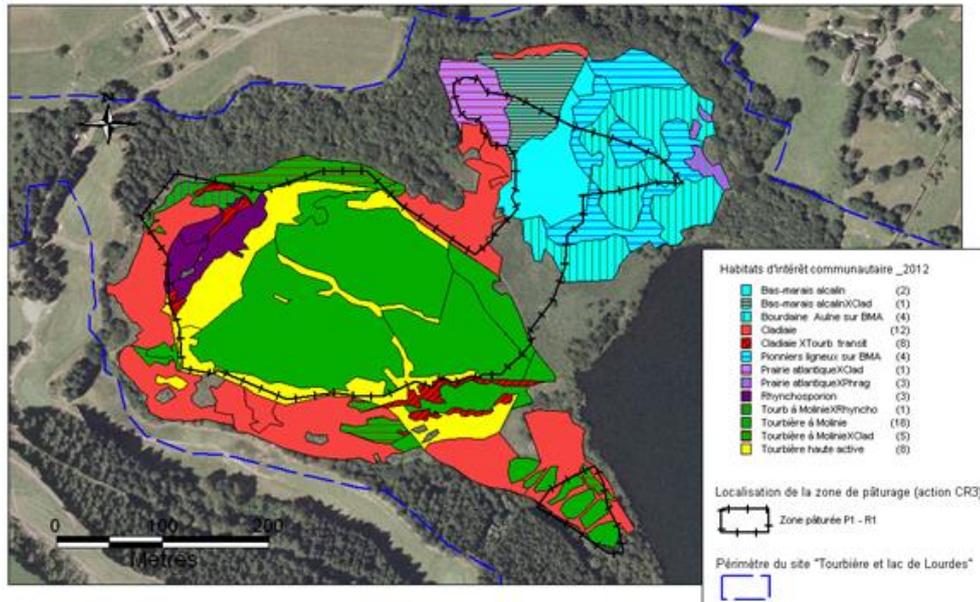
Mlle MANSANNE explique que dans le cadre de la dernière année de Contrat Natura 2000 porté par le CEN MP sur sa propriété, la coupe des rejets de ligneux et prévue pour 2014. Le CEN MP a souhaité transféré les travaux en régie (assurés par l'ONF les années précédentes). Elle interroge M.DANFLOUS sur la réalisation de ce transfert. Celui-ci ne peut pas apporter plus d'informations pour le moment.

○ Gestion de la tourbière par un pâturage extensif (action CR3) :

Mlle MANSANNE présente les objectifs de ce deuxième contrat Natura 2000 pour le pâturage, toujours porté par l'AREMIP. Pour la première année d'action, 6 chevaux barthais et 2 vaches lourdaises ont pacagé sur la tourbière entre le mois d'août et le mois d'octobre sur une surface de 8 hectares environ (voir carte ci-dessous).



Document d'objectifs du site Natura 2000 "Tourbière et lac de Lourdes"
Localisation de l'action de gestion CR3 : zone de pâturage extensif estival



Un groupe de travail a été organisé fin avril dans le but de dresser un bilan du pâturage de 2013 et de préparer celui de 2014. Mlle MANSANNE en expose les principales conclusions et propositions :

- un impact des vaches sur les pieds de bourdaines et de roseaux a été constaté. Il est donc proposé de mettre davantage de vaches que l'année précédente. Un nouvel éleveur peut mettre 2 vaches supplémentaires sur la tourbière. Au total 6 chevaux et 4 vaches seront mis en pacage sur la tourbière cet été.

- dans le but d'augmenter la pression de pâturage sur le bas marais alcalin, diverses solutions sont proposées : utilisation de pierre à sel pour attirer les animaux, redresser et élargir le couloir d'accès depuis la tourbière centrale, réduire la zone de pâturage sur la tourbière centrale pour orienter et favoriser le pâturage sur le bas marais lorsque celui-ci est suffisamment sec.

- des problèmes de surpâturage et d'embourbement des animaux dans la zone d'accès au ponton depuis la tourbière sont soulevés. Pour tenter de résoudre ce problème, plusieurs solutions sont proposées : réaliser un 2^{ème} ponton d'accès, rallonger le ponton existant en le terminant dans la cladiaie, dont les racines sont assez stables ; mettre en place un deuxième abreuvoir sur la tourbière pour limiter les allers-retours des animaux sur le ponton.

- un suivi hebdomadaire de l'alimentation des animaux est prévu pour évaluer leur impact sur les différentes espèces de la tourbière.

- l'utilisation des terrains de la ferme Baloum comme zone de replis en cas de mauvaises conditions est évoquée. Pour créer un enclos, la mairie peut éventuellement fournir les piquets de clôture.

Les membres du comité de suivi valident l'ensemble des propositions formulées pour le pâturage 2014.

3) Suivis prévus sur le site cette année

Mlle MANSANNE annonce que deux types de suivis sont prévus cet été. D'une part, l'identification des zones de pontes du Fadet des laïches devrait permettre de mieux intégrer le papillon dans la gestion des habitats naturels de la tourbière. D'autre part, une actualisation de l'inventaire des insectes saproxylophages sur le site et sa périphérie de 2006 doit être réalisée dans le cadre de l'action CR6. Celle-ci consiste à gérer les habitats de ces insectes et sensibiliser les usagers et habitants du site sur ce sujet. Il semble donc important de réactualiser ce diagnostic dans le but d'optimiser l'efficacité de cette action de gestion.

4) Information et communication

Mlle MANSANNE signale la création de deux documents de communication destinés au grand public : la plaquette de présentation du site et le bulletin d'information annuel. La première présente la richesse faunistique et floristique, les activités humaines du site, le réseau Natura 2000 et les actions de gestion mises en œuvre à travers l'animation du DOCOB. En cours d'impression, elle a été validée par les acteurs du site. Le second est disponible et comporte le témoignage de M.ABAD sur l'évolution du lac de Lourdes pour inaugurer la rubrique « Parole aux acteurs du territoire ».

Mlle MANSANNE souhaite faire un point sur le projet de panneaux pédagogiques, qui a été validé par la nouvelle municipalité de LOURDES (maître d'ouvrage de l'opération). Elle demande à M.ALARY de préciser l'avancement du projet. Celui-ci indique que la consultation des entreprises va être lancée et devrait donner lieu au dépôt des demandes d'aides auprès du LEADER et de l'AEAG. Le projet a donc pris du retard, il ne pourra prendre forme à l'été 2014 mais les panneaux seront posés pour la fin de l'année. La rédaction des textes sera faite par l'animatrice, avec consultation des partenaires par mail. M.BARRAU propose de revenir sur l'emplacement des 3 tables de lecture sur le nouveau cheminement du golf qui présente des problèmes de sécurité vis-à-vis du parcours de golf. Mlle MANSANNE répond qu'une réflexion sera menée quant à l'emplacement de ces tables.

5) Informations diverses

○ Chantier bénévole d'arrachage de spirée japonaise

Fin janvier, un chantier bénévole de lutte contre la spirée japonaise a été organisé par l'AREMIP. L'association a en effet localisé quelques pieds de spirée à l'endroit où devait se réaliser le brûlage. Pour éviter que celui-ci ne favorise la propagation de cette plante très dynamique par l'ouverture du milieu, 7 pieds ont été enlevés manuellement (avec leurs racines). M.PARDE rajoute qu'ils ne portent aucuns rejets à partir des racines, ce qui permet d'espérer que la plante ne se multiplie que par ses graines ou par bouturage. Ces pieds ont été cartographiés pour permettre d'effectuer une veille. Un suivi sera fait au printemps pour voir si l'opération a été suffisante ou si de jeunes pieds prennent la relève.

M.DUPLAN signale la présence de deux massifs de renouée du Japon en limite Nord du site et préconise des interventions de décapage mécanique (30-40 centimètres de profondeur) sur 3 ou 4 années pour éviter la dissémination de l'espèce. Il attire également l'attention sur la propagation du buddleia au niveau des chablis et des fenêtres créées dans les boisements du versant Sud. Il précise qu'une opération de dépressage avec plantations de feuillus permettrait de lutter contre cette espèce. L'animatrice propose de mettre en contact M.DUPLAN avec les services techniques de la ville de Lourdes pour discuter des interventions possibles.

○ Animation des MAET 2014

Le projet de mesures agroenvironnementales 2014 a été délégué à la Chambre d'Agriculture 65. Cette année, il s'agit simplement de renouveler l'engagement d'un agriculteur dont le contrat a été pris en 2009. Avec le nouveau programme FEADER, un nouveau règlement européen est en place pour les projets MAET qui s'intituleront MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques). Cette année sera donc l'occasion pour construire les nouvelles mesures MAEC qui seront souscrites par les exploitants agricoles.

- Projet de partenariat avec la régie de territoire - CCAS de la ville de Lourdes

Ce projet prévoit la mise en place d'une cellule d'emplois sociaux pour la réalisation de travaux d'entretien. Il avait été convenu que cette régie intervienne sur le site par l'arrachage des ligneux sur la tourbière et le nettoyage des berges du lac (une journée avant et une journée après la période estivale). Le démarrage de cette régie est reporté à septembre, dans l'attente de garanties budgétaires apportées par la ville de LOURDES.

- Projet de Lourdes plage

La nouvelle municipalité lourdaise souhaite ouvrir à la baignade une petite partie (800 m²) de la rive Est du lac (à droite de l'embarcadère) entre les 1^{er} juillet et 31 août de chaque année. Des travaux sont prévus sur les berges (écrêtement du talus derrière le restaurant, décapage de la terre végétale, géotextile) et sur les dix 1^{er} mètres de la zone de baignade (géotextile, amenée sable de mer sur la zone de baignade...). Des analyses bactériologiques ont été réalisées et montrent des eaux de bonne qualité à l'instant t. M.ABAD explique que la baignade a été fermée par le passé en raison de la bactériologie. M.DUPLAN annonce que des analyses réalisées en 2009-2010 par la CATER montraient une bactériologie conforme aux normes de baignade. M.ABAD rajoute que les eaux du lac sont aujourd'hui de bonne qualité physico-chimique mais qu'il ne dispose pas d'éléments concernant leur bactériologie.

Les services de l'Etat ont été consultés vis-à-vis de la réglementation environnementale (loi sur l'eau, évaluation des incidences Natura 2000). Il a été demandé à la commune de LOURDES de vérifier l'absence de frayères dans la zone prévue pour la baignade. M.ABAD indique que le substrat est de la roche mère, ce qui laisse supposer qu'il n'y aurait pas de frayères à cet endroit. Il doit aller prospecter la zone à cet effet. Selon lui, il sera difficile de maintenir la clarté de l'eau au vu de l'importante couche de vase, même avec la pose d'un géotextile sur le fond. M.DANFLOUS souligne l'impact potentiel d'un ajout annuel de sable dans le lac. M.SALANOVA pense qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera demandée. Après vérification auprès des services de l'Etat, la mise en place de la zone de baignade n'entre pas dans le champ d'application de l'évaluation des incidences Natura 2000.

6) Evaluation du DOCOB : restitution des phases 1 et 2 , organisation de la phase 3

Mlle MANSANNE rappelle les objectifs et les grandes phases de l'étude. Elle annonce que le bureau d'études AMIDEV a été retenu pour réaliser l'évaluation. Elle cède la parole à Mme DE REDON, qui expose les résultats de la 1^{ère} étape de l'étude (diagnostics écologique et socio-économique du site) sur la base d'un diaporama (cf lien de téléchargement en p.2).

Suite à la présentation du diagnostic écologique, Mme BRAU-NOGUE s'interroge sur l'augmentation du nombre d'habitats d'intérêt communautaire dans la cartographie de 2012 par rapport à celle du DOCOB. Mme DE REDON répond que cette évolution est due à l'ajout d'habitats en mélange dans la cartographie. Il n'y a pas de nouveaux habitats hormis la « tourbière de transition et tremblants ».

En ce qui concerne le diagnostic socio-économique, M.FAREOU souligne la pratique de la chasse au sanglier, au chevreuil et à la bécasse. Il rajoute qu'il y a peu de ragondin.

Mlle MANSANNE expose les résultats de la seconde phase de l'étude, qui établit un bilan technique et financier de l'animation du DOCOB entre 2007 et 2013. Les principaux points de ce bilan sont les suivants :

90 % des mesures prévues au DOCOB ont été engagées. Chaque mesure ou fiche action du DOCOB est affectée d'un ordre de priorité. Les mesures de priorité 1 sont les plus avancées, suivies par celles de priorité 2 et priorité 3. L'accent a donc été mis sur la mise en œuvre des mesures de priorité 1 et 2 dès les premières années d'animation.

Le DOCOB classe également les mesures en fonction de 5 principes de gestion. Les mesures de connaissances naturalistes sont celles qui sont le plus abouties, viennent ensuite les mesures liées aux suivis de l'efficacité des mesures de gestion puis les mesures de gestion elles mêmes. Les mesures de sensibilisation et d'animation sont les moins avancées.

Entre 2007 et 2013, environ 400 000€ ont été mobilisés pour la mise en œuvre du DOCOB. 40 % de cette somme a été allouée aux contrats Natura 2000, 4% aux MAET, 38 % à l'animation et 16 % aux suivis. Cette démarche a été financée à 95% par des aides publiques, réparties entre 51% d'aides de l'Etat, 47 % d'aides de l'Europe (FEADER) et 2 % d'aides de l'AEAG (intervient depuis 2013).

La parole est laissée à Mme DE REDON, qui explique le déroulement de la phase 3 de l'étude (bilan de la conduite de l'animation du DOCOB). Elle doit rencontrer les membres du Comité de Suivi (et toute autre personne intéressée par la démarche) afin de connaître leur vision et leurs attentes de l'animation Natura 2000 qui a été et qui sera menée sur le site. Elle propose de prendre des rendez-vous individuels lorsque cela est possible. Elle ajoute qu'elle assurera deux permanences au PLVG les 2 et 11 juin pour rencontrer les acteurs du site.

7) Questions diverses :

M. DUPLAN fait part d'une demande des pêcheurs de l'AAPPMA des Lourdais et du Lavedan. Pour pallier au manque de cache dans le lac pour les poissons carnassiers et ainsi développer l'attrait du lac pour ce type de pêche, les pêcheurs souhaiteraient « coucher » une 10^{aine} de saule (capacité de reprise rapide) sur le bord du lac afin de servir d'abris et de supports de ponte pour ces poissons (travaux à réaliser en hiver). M.PARDE s'inquiète d'un possible problème de piétinement des zones concernées par les pêcheurs. M.DUPLAN signale que ces zones ne sont pas accessibles selon lui et qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera rédigée si besoin.

M.MARTHE prend acte de cette demande et propose à M.DUPLAN de faire un dossier écrit (basé sur des explications et une localisation précise des arbres) qui sera étudié par la suite. L'animatrice suggère de contacter les services de l'Etat pour un point vis-à-vis de la réglementation environnementale.

M.MARTHE clôture la séance en remerciant l'ensemble des membres du Comité de Suivi pour leur participation.

Rédaction : Emilie MANSANNE